



Médiapost 44

ELECTIONS 2019, D'AUTRES BATAILLES A VENIR !

Nous remercions les électeurs du département de Loire-Atlantique pour leur confiance vis-à-vis de la CGT.

La CGT Fapt 44 remercie les salariés, qui en votant pour les délégués de proximité qui vont siéger dans le futur CSE, ont montré leur confiance dans le syndicalisme utile, efficace et nécessaire pour transformer leur quotidien sur les conditions de vie et de travail, pour la satisfaction des revendications.

En effet, le message affiché par **la CGT, qui valorise la défense d'une activité de proximité, a fait écho représentant près de 23% dans les Pays de Loire, nous maintenant troisième organisation syndicale, nous progressons de 2% au niveau national.**

Dans le 44, la CGT FAPT continuera à défendre les salariés et à porter leurs revendications locales sur les différentes plates-formes **de St Nazaire, Bouguenais, et Carquefou**, en matière de rémunération ou de conditions de travail notamment.

Dans le nouveau CSE crée (conseil social économique), nous n'aurons malheureusement que 2 représentants de proximité :

- **Yann LEDREIN de la plate-forme de ST Nazaire**
- **Kévin GUIOULLIER de la plate-forme de Carquefou**

Nous avons 4 ans pour affirmer notre progression, en nous appuyant sur un syndicalisme actif et de terrain, **proche de vous et de votre quotidien** afin de remporter les prochaines élections.

Aussi dans ce but, n'hésitez pas à venir renforcer la CGT, car ce n'est que collectivement, que nous parviendrons à obtenir de meilleures conditions de travail, et donc de vie.

Merci à tous ceux qui ont fait confiance à la CGT.

La prochaine fois nous serons encore plus nombreux à porter les valeurs de la CGT pour une vraie reconnaissance des salariés.

Mais dès aujourd'hui vous pouvez déjà changer les choses, en nous rejoignant !

Contact : Syndicat Départemental CGT FAPT 44

1 place de la Gare de l'État 44276 Nantes Cedex 2

Mail : cgtfapt44@orange.fr

Permanence Serge Parriel le mardi 9H-12H / 14H-16H TEL : 02 40 35 51 21